

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 100-23 C

Objet : *RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal afin d'accueillir un pôle administratif à La Motte-en-Bauges*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoï
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoï
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoï - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Christophe Richel à Jean-Maurice Venturini - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 14

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 100-23 C

objet **RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal afin d'accueillir un pôle administratif à La Motte-en-Bauges**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 relative à la création d'un fonds de concours en faveur des communes rurales.

La commune de La Motte-en-Bauges s'est engagée dans un projet de réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal pour accueillir un pôle administratif. Ce bâtiment communal est destiné à accueillir la mairie, la bibliothèque, des salles pour les associations et 3 logements.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature dépense / Organisme	Montants	%
Travaux / Maîtrise d'œuvre	1 674 019,13 €	100 %
TOTAL DEPENSES	1 674 019,13 € HT	100 %
Fonds de concours Grand Chambéry	50 000 €	3 %
Etat (DSIL et DETR)	700 000 €	41,8 %
Département de la Savoie (FDEC)	220 000 €	13,1 %
Commune de La Motte-en-Bauges	704 019,13 €	42,1 %
TOTAL RECETTES	1 674 019,13 € HT	100 %

La commune de La Motte-en-Bauges a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Suite au vote du budget d'investissement 2023, le montant plafond maximal d'aide versée par Grand Chambéry sera de 50 000 € par commune.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal de La Motte-en-Bauges du 2 décembre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide maximale de 50 000 € à la commune de La Motte-en-Bauges au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux de réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal pour accueillir un pôle administratif. Cette aide pourra être adaptée au prorata des dépenses réalisées, dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les travaux réalisés et les subventions perçues,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **100-23 C**

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal afin d'accueillir un pôle administratif à La Motte-en-Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29428H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29428H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023